

Accord CE/Monaco: fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

Protocole

2016/0109(NLE) - 23/06/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 549 voix pour, 16 contre et 23 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil.

Suivant sa commission des affaires économiques et monétaires, le Parlement a **approuvé** la conclusion du protocole de modification de l'accord.

Le protocole de modification vise à garantir que Monaco applique des mesures renforcées équivalentes à celles prévues dans le cadre juridique de l'Union, actualisé en décembre 2014 (modifiant la directive sur la coopération administrative, «[DCA2](#)»), et qu'elle respecte **l'échange automatique d'informations** relatives aux comptes financiers recommandé par la norme mondiale de l'OCDE de 2014.